

8ème TOURNOI DEPARTEMENTAL

U.S SAINT-MAUR TENNIS DE TABLE

Samedi 14 Juin 2025

REGLEMENT

Article 1 - Le club de Saint-Maur organise son 9ème tournoi départemental qui se déroulera le samedi 14 juin 2025, à la salle omnisports de Saint-Maur (route de Villers les Ormes) sur 16 tables.



Article 2 - Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés FFTT, évoluant dans l'Indre.

Les classements pris en compte sont ceux émis par la FFTT pour la deuxième phase de la saison 2024/2025.

Article 3 - Le tournoi est homologué, les résultats seront pris en compte par la FFTT. La compétition sera jugée arbitrée par un J.A du CITT36.

Article 4 - Les inscriptions devront être transmises, au plus tard pour le :

Jeudi 12 juin 2025 - 16 heures. Thierry Neveu : 06.61.33.30.79 – t.neveu@neuf.fr

Article 5 - Le pointage devra être fait au minima 30 minutes avant l'horaire de début de tableau. Le scratch sera prononcé 15 minutes après le début de l'épreuve.

Article 6 – Tableaux :

Tableau	Engagement	Classement/points	1er	2ème	3ème	Horaires
A	5€/joueur	Classé < 600 points	20€ + coupe	10€ + coupe	médaille	9h00
B	5€/joueur	Classé < 700 points	20€ + coupe	10€ + coupe	médaille	10h30
C	5€/joueur	Classé < 900 points	20€ + coupe	10€ + coupe	médaille	9h00
D	5€/joueur	Classé < 1100 points	20€ + coupe	10€ + coupe	médaille	10h30
E	5€/joueur	Classé < 1300 points	20€ + coupe	10€ + coupe	médaille	9h00
F	5€/joueur	Toutes catégories	20€ + coupe	10€ + coupe	médaille	14h00
G	8€/équipe	Doubles ≤ 1600 points	20€ + coupe	10€ + coupe	médaille	12h30
H	8€/l'équipe	Double > 1600 points	20€ + coupe	10€ + coupe	médaille	12h30

Article 7 - Chaque joueur ou joueuse pourra participer à 2 tableaux simples + 1 double au maximum. Interdiction de participer à deux tableaux qui commencent à la même heure.

Article 8 - La dotation totale du tournoi sera de 240€ en numéraire + les coupes et médailles. Les trois premiers seront récompensés pour chacun des tableaux. Si les tableaux ne contiennent pas suffisamment d'inscrits, la dotation pourra être revue à la baisse.

Article 9 - Le déroulement du tournoi pour les tableaux simples se fera en poules de 3 joueurs (ses). Les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe. Le club se réserve un droit de modification en fonction du nombre de participants.

Article 10 - Tableaux doubles. Le total des points à prendre en compte sont ceux des 2 joueurs début de seconde phase de la saison en cours. A élimination directe et limité à 32 équipes pour les 2 tableaux. Joueurs

Article 11 - Toutes les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes de 11 points. Le joueur perdant devra arbitrer la partie suivante.

Article 12 - Les balles plastiques seront à fournir par les joueurs (ses). La tenue de sport sera exigée dans l'aire de jeu, les baskets ne devant pas être mises en dehors du gymnase.

Article 13 - Afin que cette journée soit une réussite pour tous, il est demandé aux joueurs (ses) de respecter les horaires

Article 14 - Les joueurs (ses) devront être en mesure de présenter leur licence 2024-2025 phase 2 aux juges arbitres.

Article 15 - Le fait de participer à ce tournoi vaut acceptation sans réserve, du règlement.

Article 16 - Le club de l'US SAINT-MAUR Tennis de Table décline toute responsabilité en cas d'accidents, de pertes, de vols ou de tout incident survenu, au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et les trajets.

Article 17 - Une buvette et restauration rapide sera organisée tout au long de la journée.

Article 18 - Il est formellement interdit de fumer dans la salle et de manger dans les aires de jeu.

Toutes les infos et documents sont consultables sur la page internet du CITT36 :

<https://www.comiteindretennisdetable.com/> et la page facebook du club.

